

Note complémentaire sur les coûts et le financement du projet de centre de valorisation organique et énergétique Ivry-Paris 13

Les coûts estimés du projet de centre de valorisation organique et énergétique Ivry-Paris 13 et les modalités de financement sont indiqués dans le dossier du maître d'ouvrage (page 92). Ils ont donné lieu à une présentation lors de la réunion publique du 25 novembre 2009.

La présente note a pour objet d'apporter des compléments d'information sur le détail des coûts d'investissement et d'exploitation.

1/- Les coûts d'investissements selon les 3 études de faisabilité : de 738 à 787 millions d'euros HT.

Postes	Montant des Travaux (k€ HT) Moyenne des 3 études de faisabilité (GIRUS, BG, BERIM)
ETUDES	50 000
ASSURANCES	10 000
TRAVAUX PREPARATOIRES	40 000
COMMUNS / BATIMENTS	320 000
PRE TRI (équipements)	30 000
METHANISATION (équipements)	30 000
TRAITEMENT / VALORISATION BIOGAZ	10 000
TRAITEMENT DES EFFLUENTS LIQUIDES	1 000
TRAITEMENT DE L'AIR VICIE	7 000
INCINERATION / TRAITEMENT DES FUMÉES - VALORISATION ÉNERGETIQUE	170 000
TRANSPORT ALTERNATIF DES PRODUITS	60 000
GARAGE A BENNES	20 000
VOIE NOUVELLE	20 000
TOTAL GENERAL	768 000

Ces coûts intègrent l'ensemble des éléments du programme examiné lors des réunions du comité de pilotage des études de faisabilité avec les différents partenaires (communes, services de l'Etat, région, Conseil Général, associations...) :

- Diversification et complémentarité des modes de traitements
- Intégration urbaine, architecturale et paysagère d'un équipement de service public
- Mise en œuvre des meilleures technologies pour limiter au maximum les impacts sur l'environnement
- Développement du transport alternatif à la route (transport fluvial et ferré)
- Continuité du service

2/- Les coûts d'exploitation estimés :

Les coûts estimés sont établis en valeur 2009 et selon l'hypothèse suivante de financement du projet pour un montant d'investissement estimé à 787 millions d'euros HT (cf étude faisabilité BERIM) :

Hypothèse financement de l'investissement

Fonds propres	10%
Subvention	10%
Fonds de compensation de la TVA	15%
Emprunt	65%

Il s'agit d'un coût global de traitement comprenant l'amortissement financier de l'équipement sur une durée moyenne de 30 ans et le coût d'exploitation.

Il intègre les prestations de pré-tri, de méthanisation, d'incinération et de gestion des déchets ultimes conformément à la complémentarité des modes de traitement que le SYCTOM propose de mettre en œuvre.

Les coûts nets intègrent d'une part les dépenses et d'autre part les recettes liées à la valorisation matière, organique et énergétique ;

Les coûts sont exprimés en € TTC/tonne :

- Coût net complet d'investissement : 64,5 €/T
- Coût net complet d'exploitation (y compris taxes locales et TGAP) : 76 €/T
- Coût net complet : 140,5 €/T
- Coût net complet hors TGAP : 137,5 €/T

Le coût net complet d'exploitation de 76€/t intègre le traitement des refiom pour 3.6 €/T et des mâchefers pour 2.9 €/T ainsi que des recettes de valorisation énergétique de 34.2 €/T qui se décomposent de la manière suivante : Electricité 13€/T, Vapeur 18,7€/T et Biogaz 2,4 €/T.

Avec une hypothèse de taux de subvention de 30% pour le financement des investissements le coût net complet estimé serait de 125 €/T TTC (y compris taxes locales et 3€/T de TGAP).

L'évolution du tarif de la redevance appliquée auprès des collectivités adhérentes en contrepartie du service rendu de traitement, soit en moyenne de 3,5% (hors TGAP soit + 1 point environ) par an entre 2010 et 2023, correspond à l'hypothèse de subvention d'investissement égale à 10%, d'inflation de 3%, comme indiqué dans le dossier de maîtrise d'ouvrage.

Le montant de la redevance fixé annuellement par le Comité syndical du SYCTOM en fonction des prévisions budgétaires annuelles prend en compte différentes évolutions (fiscalité, inflation, impact de nouvelles REP, évolution du périmètre du SYCTOM...). Ces dernières ne sont pas connues aujourd'hui pour une prévision à 2023, ce qui rend donc très difficile la détermination précise de cette redevance à cet horizon.

Cette évolution de la redevance serait de 2,8% (hors TGAP) avec une hypothèse de 30% de subventions d'investissement.